



Par Francis Blanchard
Ancien Directeur Général du BIT

90^{ème} anniversaire de l'OIT

J'avais trois ans lorsque l'Organisation internationale du Travail a été créée dans le cadre du Traité de Versailles mettant fin au premier conflit mondial.

J'avais treize ans lors du krach de Wall Street en 1929 qui entraîna dans sa chute non seulement les Etats-Unis mais aussi les pays occidentaux et, par contagion, le monde entier.

Mes parents, mon frère cadet et moi habitions un appartement dans une rue étroite, la rue Clément, en face du superbe marché médiéval, le Marché Saint-Germain-des-Prés. Au pied de l'immeuble, la mairie du 6^{ème} arrondissement de Paris, avait en hâte installé une soupe populaire dans laquelle plusieurs centaines d'hommes et quelques femmes se pressaient sur le trottoir d'en face. Ils attendaient de longues heures sous l'œil à la fois résigné et soupçonneux de gardiens de la paix, dans l'espoir d'obtenir un bol de soupe chaude et un morceau de pain et, pour les plus habiles ou les plus patients qui reprenaient la file d'attente, deux bols. Le spectacle de ces hommes et de ces femmes démunis de tout m'a beaucoup marqué, d'autant plus que mon père qui spéculait avait tout perdu et que ma mère se vit contrainte à reprendre le travail.

Soixante plus tard – j'avais près de 73 ans - prenant congé du Conseil d'administration du BIT et de la Conférence internationale du travail, à l'occasion de séances hors programme, dont je garde un très vif souvenir, j'avais fait part en ces deux occasions de ma conviction que, si l'OIT pouvait être fière de son passé qui lui avait valu l'octroi du prix Nobel en 1969, elle ne prendrait sa pleine mesure que dans l'avenir. Je ne croyais pas si bien dire.

En effet, je tiens la date du 8 novembre 1989 cette fracture brutale de l'Histoire pour

comparable, dans ses effets, proches et lointains, à celle de mai 1453, la conquête de Constantinople par le Sultan Mehemet II, entraînant dans sa chute l'Empire d'Orient.

Dans la nuit du 8 novembre 1989, le mur de Berlin s'effondre et avec lui l'Empire soviétique. L'OIT atteint sa dimension à la fois géographique et idéologique universelle. Certes, grâce au processus de décolonisation au lendemain du deuxième conflit mondial, elle avait atteint son universalité géographique mais aussi, si j'ose dire, sa dimension idéologique reposant sur l'économie de marché à ne pas confondre avec le capitalisme sauvage et à tout va entraînant la crise financière abyssale, la crise économique et la récession dans lesquelles le monde se débat.

Les quinze dernières années de la guerre froide, où j'eus le privilège de tenir la barre sur une mer passablement démontée, furent marquées par de violentes querelles entre l'est qui s'efforçait de rallier le Tiers monde à son modèle et les démocraties occidentales.

Ce n'est pas faire injure à l'Organisation que d'observer que ses réactions sont lentes. C'est le mérite de Michel Hansenne d'avoir sollicité le chapitre XIII du Traité de Versailles qui contient la Constitution de l'OIT et, en particulier son préambule, pour amener la Conférence internationale du Travail en 1998 à adopter avec l'appui de son Président, Jean-Jacques Oechslin, à la veille de sa retraite du groupe patronal, la Déclaration sur les droits fondamentaux de l'homme au travail à savoir la convention se rapportant à la liberté d'association, au droit à la négociation collective, à la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, à la lutte contre l'esclavage et à la lutte contre le travail des enfants. Ce socle de conventions n'est pas « négociable ».

Dix ans plus tard, Juan Somavia prenait le témoin en plein débat sur le thème de la mondialisation. Il proposait au Conseil d'administration de confier à une Commission de haut niveau, co-présidée par deux Premiers ministres, le soin de formuler des propositions sur le thème de la dimension sociale de la mondialisation sur la base d'un rapport de très bonne facture préparé par le Bureau. Au lendemain de son investiture, Juan Somavia lançait une campagne sous le sigle du « travail décent ». Pour ce qui est du sigle, il a la vertu d'être bref et d'inviter à l'adhésion. A la veille de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005 s'est tenu un Sommet social au niveau des chefs d'Etat et de gouvernements qui a adopté et le concept et l'expression. Cette expression renvoie au thème de la Conférence mondiale de l'emploi de 1976 concernant les besoins essentiels en matière d'emploi, de revenu, d'éducation, de santé, de logement et de culture.

La Conférence mondiale de l'Emploi est venue 30 ans trop tôt. Elle n'était pas dans l'air du temps marqué depuis 1945 par les trente années glorieuses de l'après-guerre, entretenant l'illusion d'une croissance durable installée dans le siècle. Aujourd'hui la même Conférence serait d'actualité pour répondre à la montée inexorable du chômage due à la crise. Il faudrait qu'elle soit préparée par un secrétariat inter-organisations.

Ce sont, à n'en pas douter, des problèmes liés à la crise et à la récession dont, selon la rumeur, la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel, se serait récemment entretenue avec les chefs exécutifs du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC, de l'OCDE et du BIT, qu'elle avait invités à se rendre à Berlin. Selon les sources bien informées, elle aurait encouragé les intéressés à se concerter sur les

politiques à mener au plan international pour faire en sorte que la justice sociale soit compatible avec la croissance et le progrès économique, comme l'affirment de nombreux textes solennels dans l'expression mais contredits dans les faits.

J'espère que les mêmes personnalités seront invitées lors de la Réunion du G20 de Londres en avril.

Si la justice sociale a indéniablement un coût et j'ajoute la défense agressive de l'environnement désormais indissociable pour l'opinion publique ; ces deux objectifs du développement durable génèrent des emplois, donc des rentrées fiscales confortant la protection sociale.

A la suite des travaux de la Commission de haut niveau sur la dimension sociale de la mondialisation et en écho à la résolution adoptée en 2005 par le Sommet social des chefs d'Etats et de gouvernement, le Bureau, avec l'accord du Conseil d'administration, a engagé un processus de consultations systématiques avec les partenaires sociaux et les gouvernements. A l'issue de ces consultations, le Directeur général a soumis à la Conférence de 2008, lors de sa dernière session, un rapport sur la réalisation de l'Agenda du travail décent, des stratégies à suivre.

Au terme d'un débat d'une grande intensité, la Conférence internationale du Travail a convenu de lui donner le titre de « Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable ». Cette Déclaration a été adoptée le 10 juin 2008. Elle est à la fois un texte fondateur et mobilisateur susceptible d'atteindre tous les décideurs en matière économique et sociale. Elle repose sur quatre objectifs inséparables, interdépendants et se renforçant mutuellement : l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les droits fondamentaux de l'homme au travail.

La Déclaration constitue une feuille de route. Elle est un défi pour l'OIT et pour le Bureau pour les dix ans qui nous séparent du centenaire de sa création.

Je ne doute pas qu'elle restera fidèle à son choix initial de la liberté et de la démocratie qui « demeure la moins mauvaise des solutions quand on a éliminé toutes les autres » suivant la célèbre formule que l'on prête à Winston Churchill.

Article paru dans le n°45 du « Message aux Anciens fonctionnaires ».

Le Bureau de l'OIT en France remercie M. Ivan Elsmark, Rédacteur, pour son aimable autorisation.